

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

TUNIS — 4, RUES LÉON-ROCHES & ANNIBAL, 6 — TUNIS

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr. Chronique locale : 1 fr. 50 ; Faits divers, 1 fr. ; Reclames en troisième page : 0 fr. 80 ; quatrième page, 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

AVATARS D'UN INVERTI POLITIQUE

DES VERGES POUR ÊTRE FOUETTÉS

1913
LA
Petite Tunisie socialiste
adresse
à ses abonnés,
à ses lecteurs,
à ses amis,
SES MEILLEURS VŒUX

Les avatars d'un inverti politico-financier

**Anonyme,
mais... bien Française !**

La Société des Mines de Nebeur,
ses maîtres, et leur... employé

M. Léon Mougeot, marchand de néfaste influence, file de bien mauvais coton. Ce qui doit arriver arrive à l'heure dite, chante-t-on dans *Faust*. L'ancien ministre de la République, commis dévoué de la maison Donegani, vient de voir avec dépit et rage, qu'il en a eu de trop abandonner la cause de ses mandants politiques en faveur de ses propres intérêts commerciaux plus ou moins avouables.

Les électeurs de la Haute-Marne qui viennent d'infliger à Son Excellence Mougeotissime la conduite de... Langres rapportée par nous la semaine dernière, doivent se mordre cruellement les doigts d'avoir voté, par leurs votes successifs, le personnage d'une influence immense qu'il a de tout temps mise au service de ses vastes appétits d'arriviste outrancier. Que les heureux hasards d'un scrutin jusqu'ici favorable aient fait du petit avocat trop ambitieux qu'il était naguère, d'abord un conseiller municipal, puis général, ensuite un député, un sénateur, et enfin ministre plus jamais ministériel, cet homme politique au dévouement tout superficiel et très intermittent au terroir natal, n'a guère été qu'un financier entreprenant, préoccupé de grossir son magot pécuniaire ou foncier en France, en Tunisie, et ailleurs, et de faire pâtir les actionnaires de ses sociétés privées de veine... et de filons, sauf pour lui.

Afin de mieux faire voir aux Langrois, nos amis, d'ailleurs déjà amplement fixés, ce qu'est, dépourvu de son clinquant, leur cher (oh ! combien ?) sénateur Mougeot, reprenons plus en détail cette déplorable affaire des Mines de Nebeur, qui se réduit à une affaire de Nib-beurre !

Ce n'est plus un secret pour personne que le sénateur Léon Mougeot est féru d'union latine, envers et contre tout renouvellement de Triplice.

Il affectionne nos amis les Italiens au moins autant qu'une olive tunisienne. C'est pour cela que pas un Tunisien, pas plus qu'un Langrois, ne sera surpris de voir la composition initiale du Conseil d'administration de Nebeur.

Aux côtés de M. Léon Mougeot, ancien ministre, 36, rue Ballu, Paris, président, nous voyons en bon-

ne place, son cher patron, le ka-ladjerdien M. Gustave Donegani, de la maison Luigi Donegani (de Livourne), 3 bis, rue de Berry, Paris, administrateur-délégué.

Puis, M. Joseph Tœffitz, directeur central de la Banca Commerciale Italiana de Milan. Un nom bien français, celui-là !

Et enfin, par ordre d'importance, MM. (ou plutôt signori) :

C. Fera, administrateur-délégué de la Société des Mines et Hauts Fourneaux de l'Elba, Gênes ;

L. A. Donegani, de la Maison Luigi Donegani, de Livourne.

Commissaires des Comptes : Tito Castelfranco, directeur de la Banque Commerciale Tunisienne (correspondant Banco Commerciale Italiana, à Tunis).

Secrétaire du Conseil : Elvino Mezzena, ingénieur des Mines.

Il y en a qui aiment les blondes, d'autres qui raffolent des brunes ; ceux-ci affectionnent les châtaines, et ces autres les nègresses. M. Mougeot, lui, adore les Italiens. C'est toujours mieux que d'être affligé d'un vice contre nature, bien que cela soit une inversion de dédaigner les Français pour fournir, minièrement parlant, avec des pépinsulaires. M. Léon Mougeot n'est donc qu'un inverti politique et financier.

Et comme à de telles passions s'attache inévitablement une guigne tenace, les affaires où M. Mougeot trempe la serre, sont des affaires finies avant que d'être commencées. Nous n'avons pas à revenir sur un sujet déjà traité il y a un mois dans nos colonnes, mais il nous est agréable que nous ne sommes plus seul à déplorer, pour les pauvres porteurs qui ont perdu leurs fonds, la malchance qui poursuit les entreprises franco-italo-tunisiennes de MM. Donegani et consorts et de leur employé M. Mougeot.

En dehors de la vaillante Démocratie de la Haute-Marne, qui exécute magistralement l'homme politique dans chacun de ses numéros, un confrère local, dont les idées sont aux antipodes des nôtres, mais qui écrit, parfois de vraies vérités, au sujet de Nebeur et autres mines Mougeottières, d'insidieuses questions auxquelles il nous plairait bien voir faire réponse par les intéressés.

Voici, sans y changer un iota, le questionnaire du journal tunisois :

1° Quel est le groupe qui a vendu les actions de Nebeur avec prime, achetées par le public tunisien par l'intermédiaire de la Banque Commerciale ?

2° Quels sont les ingénieurs qui ont prospecté Nebeur, Djebel Sbarrech et affirmé (voir compte rendu assemblée générale du 28 avril 1910) que les mines de Djebel Hanech augmentent ceux du gisement de Nebeur sans les égaler en pureté ?

3° Quelles sont les maisons qui, dès 1912, devaient prendre 30 à 36,000 tonnes de minerai (ces maisons avaient dû avoir des échantillons) ?

4° MM. Fera et Mezzena ont dû se rendre compte de la valeur des

minerais avant notre époque, pourquoi n'a-t-on pas renseigné le public avant ?

5° Combien les affaires suivantes ont-elles fait perdre d'argent à l'épargne Tunisienne :

Unione Concimi ;

La Prospection ;

Les mines d'antimoine.

6° Qui a gagné de l'argent dans ces affaires ? Une enquête sérieuse s'impose.

En attendant le jour problématique où notre confrère verra ses indiscrètes investigations aboutir à l'écrabouillement des lanceurs de Nebeur et autres maëlstroms miniers imputables au père conscript de la Haute-Marne, il nous est permis de dire, quant à nous, que la vente d'actions de Nebeur, avec prime, aux capitalistes tunisiens, si elle eut réellement lieu à l'instigation des administrateurs, ne constituerait rien moins qu'un délit grave ressortissant à la justice, si, à ce moment, ces mêmes lanceurs n'ignoraient pas, ce qui est probable, la mauvaise mine de leur affaire.

Nous pouvons ajouter carrément que le fait de se prétendre détenteur de marchés de livraison de minerais pour plusieurs années, alors qu'on sait ce minerai invendable, et ce afin d'écouler à la hausse des actions qui finiront par ne se débiter qu'au poids du papier, constitue une audacieuse escroquerie des plus manifestes.

Le glaive de la loi doit avoir la même fermeté pour tous les délinquants, et ceux qui le manient ne doivent pas avoir plus de considération, ni moins de sévérité, pour la toge sénatoriale que pour les haillons du vagabond !

JEAN-SANS-PEUR.

NOTE DU JOUR

Des verges pour être fouetté

Réellement, il n'y a qu'à Tunis qu'on voit des administrations donner des verges pour se faire fouetter !

Vous en doutez ?

Ouvrez le journal cher à l'autel et à la réaction, parcourez au galop d'un œil distraint les calembredaines qu'on y débite à l'aune et arrêtez-vous un instant à la 4^e page.

Vous y verrez des annonces :

D'officiers ministériels, huis-siers et avocats-défenseurs ;
De particuliers ou sociétés qui ont toujours quelque chose à demander au gouvernement mais... soutiennent les journaux qui le combattent ;
Mais le comble des combles, c'est d'y lire des avis administratifs de toutes sortes et de toutes les directions !

Je passe vivement sur les annonces des premiers et des seconds, mais je me demande si en

favorisant le journal d'opposition systématique, les directeurs ne lui donnent pas des verges pour se faire fouetter puisqu'ils aident pécuniairement, avec les deniers publics, l'organe qui les combat, mollement, il est vrai, mais frappe, aussi fort que le lui permet la loi tunisienne sur la presse et le sabre du général Pistor. le chef de la colonie, en l'espèce le Résident général.

Il faut venir à Tunis pour voir de ces choses-là.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Mort de M^{me} Curtelin. — C'est avec une douloureuse stupefaction que nous avons appris le décès, si inattendu, de M^{me} Curtelin, née Pinard, la digne compagne du dévoué vice-président de notre Municipalité.

La brusque disparition de cette femme de bien nous a causé une profonde tristesse ; aussi c'est avec un serrement de cœur que nous prions M. J. B. Curtelin, ses enfants et les familles atteintes par ce grand, d'agréer nos condoléances les plus empressées.

Ses funérailles eurent lieu hier, au milieu de tout ce que Tunis compte de personnalités civiles et militaires, et d'une affluence de citoyens de toutes nationalités, affligés d'une perte qui plongeait visiblement M. Curtelin dans une douleur qui faisait peine à voir.

Un début sensationnel. — Pour ses débuts à la tête du parquet de Blidah, M^e Moussard, qui fut à Tunis un subtil distigué, a une affaire sensationnelle. Le drame passionnel au cours duquel le docteur Battut, chevalier de la Légion d'honneur, tua à bout portant sa femme et le lieutenant Cavet, échoit au diligent M. Moussard, dont le premier geste a été de faire diriger le meurtrier sur la maison d'arrêt de Montensier.

Il y aurait beaucoup à parier que cette affaire passionnelle se terminera par un acquittement.

Encore Salomon, Natat & Co. — A force de vouloir prendre la défense des Salomon, Natat et compagnie, la Tunisie Française finit par servir à ses lecteurs des histoires à dormir debout.

Si elle n'a que des ragots semblables à débiter, elle ferait cent fois mieux de garder le silence, ce serait leur rendre le plus signalé des services.

Le contrôleur Salomon est inexcusable et indéfendable. Que ce soit à Gromballia ou à Sfax, partout il s'est laissé corrompre ou s'est fait corrompre, sa seule excuse est qu'il n'est pas seul du genre. Ce n'est pas à nous à dévoiler ses trafics et nous nous garderons d'accabler un homme aux prises avec la justice. Mais à qui la faute ? Quand on est morveux on s'en va tout petitement, la tête basse sans faire claquer les portes...

Le jeu du jour. — Qui sera Président de la République ? C'est le jeu du jour, la matière des concours d'Excelstor et de l'Eclair, le leit-motiv des revues de fin d'année. Tout le monde y va de son pronostic, tout comme Alfred Joüon ou bien Hallauer pour la température.

Si nous y allions du nôtre : le fait que M. Poincaré s'est décidé à annoncer sa candidature semble mettre fin à toute hésitation, c'est lui qui ira à l'Elysée, sans nul doute, bien que M. Ribot soit là pour un coup et constitue un sérieux concurrent... franco-russe.

Et puis il faut compter sur les outsiders. Deschanel et, surtout, Pams. Ce dernier bien passer : Pams ! dans le mille !

Donc, résumons nos prévisions : Poin-

caré dans un fauteuil. Ribot dépassé de ceux longueurs. Peut-être bien Pams. Deschanel placé.

Faites vos jeux !

Un second quotidien du matin. Ça y est, paraît-il.

Le journal réactionnaire du soir sera, sous peu, vendu, non pas aux enchères publiques, mais à une société anonyme, au capital, dit-on, de cinq cent mille francs.

Son propriétaire, qui est à bout de souffle, rentrerait dans ses débours, soit cinquante mille francs, et recevrait cinquante mille francs d'actions libérées et conserverait la direction du journal, qui paraîtrait le matin.

En un mot, c'est la guerre déclarée à la *Dépêche Tunisienne*, mais nous savons qu'elle est de taille à soutenir aisément le coup. L'agence Havas serait chargée du service télégraphique.

Ce sera le pendant, à Tunis, à l'*Echo d'Alger*, qui a été créé pour saper l'influence de la *Dépêche Algérienne* et lui disputer une clientèle a quise par trente années d'existence. Le terrain n'est pas le même en Tunisie, où la clientèle est plutôt rare, aussi nous parions, à vingt contre un, qu'avant deux ans, les cinq cent mille francs seront engloutis et le journal malade à mourir.

Au Conseil de l'Ordre. — A la suite d'incidents sur lesquels il serait superflu de revenir, et des démissions qui s'ensuivirent, des élections partielles viennent d'avoir lieu au barreau de Tunis. Le Conseil de l'Ordre s'est complété par MM. Destrées, Jacques Chalom et Piétra.

M^e Destrées est trop favorablement connu pour que nous ayons besoin de faire son éloge. Notre ami, depuis longtemps sur la brèche du côté républicain de la barricade, est un avocat de premier ordre, dont les plaidoiries sont presque toujours suivies d'autant de succès. Il défend avec une ardeur désintéressée la cause des faibles, des opprimés, des petits et des humbles, tant à la barre de justice qu'à son siège à la Conférence. Il apportera les mêmes qualités au Conseil de l'Ordre.

M^e Jacques Chalom, dont un récent décret de naturalisation a consacré définitivement les belles affinités françaises, fut toujours un avocat honnête, ennemi des honteuses compromissions, se dévouant avec un égal dévouement pour le riche comme pour le pauvre. Il représentera avec dignité au Conseil l'élément israélite du barreau, qui va devenant de plus en plus dense.

Notre ami M^e Piétra enfin, le méridional à l'inlassable fougue, juriste distingué autant que compositeur d'attrayante musique, saura édulcorer de son humour pétillante les discussions toujours graves de notre assemblée de procureurs.

A tous vont nos plus cordiaux compliments.

Les fonds s'amassent... disons-nous plus haut, en vue de la transformation en journal quotidien du matin, à la rentrée prochaine, d'un journal calotin du soir. On parle de société anonyme d'un demi-million d'actions et, aussi, de dépit causé par la nouvelle, colportée et chuchotée ces jours-ci, que la *Dépêche* songerait à lancer avant qu'il soit peu une édition du soir.

Qui vivra...

Aux Tramways de

La Compagnie des de Tunis semble prendre l'habitude de laisser ses meilleurs en provoquant de blic un quantum dépassant la moyenne qui ne permet si favorablement elle, de gard

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

Nous ne pouvons certes pas passer pour un adversaire acharné de la Compagnie des Tramways, et certains de ses dirigeants même, sont de nos amis. Nous tenons M. Métral, par exemple, pour un brave homme, un directeur actif et plein de volonté; M. Pavard Paul pour un chef bienveillant et ferme, toujours disposé à ménager la chèvre public, et le chou personnel; M. Baldauff pour un vieux Tunisois peut-être pas toujours clairvoyant, et imbu d'idées trop arrêtées.

Tous nos lecteurs, au surplus, ont présente à la mémoire, la défense acharnée de la C. T. T., que nous primes envers et contre tous, au moment de l'absurde boycottage des indigènes. Pas un journal de Tunis, et nul ne démentira notre affirmation, n'osait prendre le parti de la Compagnie contre le public gréviste; mais notre journal sut discerner du premier jour le grave caractère politique du boycottage, en dénonça les meneurs, dans une série d'articles qui firent sensation, et qui décidèrent certains de nos confrères, pas tous pourtant nos frères d'opinion, à nous emboîter carrément le pas. M. Métral aurait mauvaise grâce à ne pas déclarer le caractère spontané de nos articles, et à ne pas confirmer la réponse que nous fîmes aux remerciements qu'il daigna nous adresser: à savoir que nous accomplissions un devoir de salubrité publique, en combattant un mouvement dont sa société pâtissait, et dont nous fûmes pour beaucoup dans l'anéantissement de son germe.

C'est dire que nous pouvons, aujourd'hui que les doléances s'accumulent, que le nombre des menues critiques s'amoncelle, accorder nos colonnes à leur publication, sans encourir l'accusation de parti-pris ou d'inimitié systématique. Et c'est sans parti-pris et sans esprit de dénigrement infondé, que nous convions nos lecteurs à nous aider dans notre tâche, en nous adressant leurs observations personnelles, ou même les louanges qui s'imposeraient, et dont l'exposé impartial suffirait à démontrer ce que les tramways de Tunis sont susceptibles, sous tous les rapports, d'une perfection qui n'est, hélas! pas encore atteinte!

LEJUY-FERRAND.

AU B.G.

Ventre affamé n'a pas d'oreilles

On lira plus loin, par les extraits de l'Humanité et de la Dépêche Tunisienne, reproduits dans la « Revue de la Presse », que les camarades ne veulent pas se payer de promesses et qu'ils demandent à être tous traités sur un pied d'égalité avec les cheminots de l'Etat Algérien, et même avec les camarades de la Compagnie dont certains sont plus avancés. On a vu aussi les sages recommandations de Giovacchini, à la réunion de Souk-Ahras, de ne pas s'emballer avant d'avoir épuisé les moyens d'arriver à une entente avec la Compagnie.

Quelques flottements s'étant produits parmi les membres du groupe de Souk-Ahras, il fut décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu à Bône le 29, où serait prise une décision définitive.

Voici l'appel, un peu vif, qui fut adressé à tous les camarades par le comité du Syndicat National aux travailleurs du Bône-Guelma:

Camarades,
Une fois de plus, la Compagnie vient de vous soumettre sa circulaire du 12 décembre concernant l'indemnité de cherté de vie, une fois de plus, elle vous propose de continuer à vivre dans la misère: le fait, voilà sa teneur:
« Vous êtes, camarades, une créature humaine, créatrice de richesses, et vous ne pouvez pas compter sur plus longtemps basculer encore sur le bord du précipice méprisant? »
« Nous comptons sur vous pour nous aider à nous débarrasser de ce poids qui nous opprime, et qui aura

lieu le Dimanche 29 décembre, à dix heures du matin, dans la salle de la Bourse du Travail de Bône, soit une preuve de votre indépendance.

A bas les exploitateurs!
Vive le travail libre!
Camarades.

Voici, pour que vous puissiez bien vous rendre compte, la lettre annonçant l'indemnité pour cherté de vie et l'ordre du service n° 22 (1912) visés dans ladite lettre:

Indemnité pour cherté de vie
Bône, le 12 décembre 1912.
Monsieur M...

Je vous demande ci-après, pour la suite utile et en attendant l'apparition du nouvel ordre de service, copie de la lettre que m'a adressé M. l'ingénieur en chef relativement aux indemnités pour cherté de vie.

Je vous donne, ci-après, copie d'un télégramme que je viens de recevoir de M. le Directeur:

« Suite promesse faite en juillet, conseil augmente indemnité cherté vie pour localités catégories Agents visés par ordre de service n° 22. Elles seront de dix francs jusqu'à deux mille francs de traitement;

« Six francs de deux mille à trois mille francs » (Stop).

Recevez ordre de service sous peu.
(Signé): HERMANN.

Je vous prie de vouloir bien porter dès maintenant ces dispositions à la connaissance de votre personnel des localités mentionnées à l'ordre de service n° 22 (1912).

(Signé): DELARUE.
Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements
RÉSEAU ALGÉRIEN
Ordre de service n° 22 (1912)

Objet: Indemnité pour cherté de vie.

L'indemnité spéciale pour cherté de la vie prévue par l'article 9 de l'ordre général n° 9 est attribuée, dans les résidences et aux conditions indiquées ci-dessous, aux Employés, Dames employées, Surveillants, Pointeurs, Distributeurs, Aides-distributeurs, Garçons de bureau, Agents de remplacement, Facteurs-chefs, Facteurs, Conducteurs-chefs, Chefs d'équipe, de gare, Chefs-aiguilleurs, Reconnaissances, Facteurs-contrôleurs aux salles, Sous-chefs d'équipe des gares, Préposés au matériel, Aiguilleurs, Conducteurs, Pilotes et visiteurs soit classés, soit embrigadés ou journaliers. S'ils sont Français ou naturalisés Français, majeurs, et s'ils ont au moins six mois de service ininterrompus à la Compagnie, savoir:

Bône et Souk-Ahras: 6 francs par mois.
Clairefontaine et Tébesa: 10 francs par mois.

Comme vous le voyez, Camarades, seuls les Agents des services ci-dessus résidant à Bône et à Souk-Ahras profiteront de ces améliorations.

La réunion a eu lieu dimanche matin, à Bône, ainsi qu'elle avait été annoncée.

Mais les conseils du camarade Giovacchini semblent avoir été entendus de tout l'auditoire et l'on peut dire que l'âme du personnel tout entier du réseau algérien était là. Elle doit guider la conduite des dirigeants de la Compagnie: ils tiennent à leur conserver l'exploitation du réseau algérien.

Un délai, jusqu'au 15 janvier, a été accordé au Conseil d'administration pour se prononcer. Espérons qu'il sera suffisant pour faire entendre la voix de l'humanité, de la raison et de la prudence.

Jean CHEMINOT

Hier
Aujourd'hui
Demain

Chronique de l'Actualité

Faut-il, faut-il pas signer? — Salomon Rochette et Nataf-Tridon. — Et Lazare, M. Praxal? — Le dépit des rubanistes déçues.

Un fait inouï dans les annales politiques et littéraires de la presse locale: mon grand confrère Lecore, charpentier en chef de *Dépêche Tunisienne*, vient d'autoriser ses ouvriers, manouvriers, tâcherons et apprentis, à signer leurs moindres productions d'initiales transparentes, et les articles sérieux de leurs noms et prénoms. Aucun pseudonyme ne sera toléré.

Aussi, depuis quelques jours, du fond cinglant d'André Duran, jusqu'aux chiens écrasés de M. Tillot et aux

banquets de L. J. Troll, tout est dûment paraphé, alors que, naguère, les meilleurs écrivains ne pouvaient pondre dans la *Dépêche* qu'à la condition de ne pas signer.

A quoi tient ce virement? Sans doute à l'application du principe affiché chez le changeur du coin: « A chacun le sien ». Jamais plus, dorénavant Troll ne gânera du *Terryn*, et jamais on ne trouvera Troll ce qui n'est que de la Prati...

Est-ce à dire qu'il faille toujours signer ce que l'on fait? « Ne signez jamais! » a déclaré un quelconque Avinain. Ce précepte de sage criminel n'a pas dû être appliqué par ce pauvre Salomon, dépourvu de la sagesse de son célèbre homonyme biblique. Si une instruction est ouverte, c'est qu'il a dû signer un quelconque reçu d'espèces, illicite et prévariqué. Malgré ça, M. Tridon le fait défendre par son envoyé spécial Révocat. Honny soit qui mal y pense. Pourvu, mon Dieu, que Révocat n'aille pas signer!

Il y a une différence entre signer et se signer. Un qui se signait c'est Lazare, le ressuscité de Jésus-Christ. Ces semaines dernières il revivait dans les colonnes d'un hebdomadaire et abondait en révélations sphyngiennes, prometteuses des galères pour le coupable. Puis, soudain, silence absolu. Lazare était-il rentré dans le noir de la tombe, ou a-t-il été nimbé de lumière paradisiaque?

Chi lo sa? Qui sait aussi ce que sont devenues les propositions de M. Ferdinand Huard, pour la médaille de la Mutualité? L'anecdote est piquante: M. Huard, le bon poète, peu fêru de décorations pour lui-même, accablé de demandes d'amis atteints de rubanite aiguë, fit une demande collective pour tous ces braves gens.

Pas un ne passa, alors que ceux de Dimayo... Depuis, le bon Huard se lamente.

Donnez-lui ses rubans, s'il vous plaît...

JOSEPH

LA HERNIE

L'appareil CLAVERIE de Paris se recommande par des RAISONS et des PREUVES

C'est par des propos vagues que les faux-spécialistes, les pseudo-inventeurs et les directeurs (?) d'instituts de pacotille, vantent la soi-disant efficacité de leurs prétendues inventions.

C'est, au contraire, par des raisons et des preuves que s'est établie au grand jour et aux yeux de tous l'incontestable supériorité des appareils de A. CLAVERIE, (A. A. A.), de Paris.

Les bandages ordinaires, avec ou sans ressort, avec ou sans sous-cuisses, meurtrissent la hernie, la laissent glisser au dehors et interdisent aux blessés tout effort sérieux.

Les appareils de A. CLAVERIE, au contraire, d'une application facile et à la portée de tous assurent et garantissent sans gêne l'occlusion radicale de l'anneau herculéaire et la contention absolue de tous les cas de hernies.

Les bandages ordinaires sont d'un usage malpropre et incommode et doivent être remplacés après quelques semaines d'usage.

Les appareils CLAVERIE, au contraire, grâce aux perfectionnements récents qui leur ont valu, à l'Exposition de Londres 1912, le Grand Prix et le Diplôme d'honneur, sont imperméables, inaltérables, lavables, d'un emploi parfaitement hygiénique.

Admirablement adaptés au corps, souples comme le muscle lui-même, ils réalisent sous leur pression douce une sorte de massage de la région herniée et favorisent ainsi toutes les chances de guérison définitive.

Dès leur application, c'est un changement complet qui s'opère dans la vie des blessés grâce à l'efficacité exceptionnelle de ces merveilleux appareils, aujourd'hui recommandés par plus de 6 000 docteurs-médecins de mes confrères.

Du reste, de même que la valeur de ses appareils, la personnalité elle-même de M. CLAVERIE, est depuis longtemps hautement connue de nos lecteurs.

On sait les sacrifices que le grand Spécialiste s'est imposés pour vulgariser ses découvertes et permettre à tous d'en profiter. Il a fait plus: il a voulu que tous les hernieux soient à même de connaître la VÉRITÉ SUR LA HERNIE et c'est à cet effet qu'il a écrit son magistral « Traité de la Hernie » adressé gratuitement, dans un but humanitaire, à tous les lecteurs de la « Dépêche Tunisienne » qui en feront la demande à M. A. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris.

Tous ceux qui sont atteints de hernies, qu'elles soient récentes ou anciennes, ont intérêt à lire attentivement ces pages instructives.

Dr J. BOSSARD,
de la Faculté de Médecine de Paris,

Revue de la Presse

LE RACHAT DU BONE-GUELMA

Les cheminots manifestent

Une grande réunion des cheminots de Bône et de Guelma a eu lieu à Souk-Ahras. Les délégués bônois Musso, Lafaille, en tournée de réseau, ont exposé la situation. Ils ont demandé une indemnité pour la cherté de la vie et le rachat.

Le camarade Musso a montré l'état d'esprit de la Compagnie, qui ne donne qu'une indemnité insignifiante à une infime catégorie du personnel. Il a laissé entrevoir une manifestation imposante et même la grève générale imminente.

Les cheminots semblent décidés à prendre des résolutions énergiques.

Giovacchini, membre du Parti, a mis en garde les cheminots contre l'attitude intéressée des rachatisés de l'Algérie, qui se servent du rachat comme d'un tremplin et favorisent les vues des requins ouenzistes. Il a montré aussi que la presse radicale était vendue à divers consortiums. Il a dit que le salut ne viendra que de la solidarité des cheminots. Il les a engagés à ne demander aucune aide à leur ennemi.

Un Ordre du jour énergique et précis a sanctionné toutes ces paroles.

(L'Humanité du 21[12]12.)

Carnet d'un commis-voyageur en socialisme

Auch! Une petite ville de 12.000 habitants, qui n'est qu'un marché agricole. Pas d'industrie. Pas de syndiqués, ou si peu. Une pincée de socialistes. La vie publique est empoisonnée par une querelle imbécile entre deckemistes et antideckeristes, les partisans du sénateur Decker et de son rival Destieux-Junca, tous deux radicaux, paraît-il, et tous deux soutenus à tour de rôle par les bonapartistes et autre conservateurs; car il y a des bonapartistes dans le Gers; c'est le pays des Cassagnac. Decker et Destieux-Junca, jadis comme cochons, se sont brouillés pour une histoire de femme; depuis, c'est la guerre civile à Auch et dans tout l'arrondissement. Je n'ai pas réussi à comprendre ce qui différencie deckemistes et antideckeristes au point de vue politique.

C'est peut-être à cause de cette division que le maire n'a pas osé refuser aux socialistes le théâtre municipal qui était bondé: les résolutions de l'Internationale à Bâle y furent chaudement applaudies.

Si la guerre éclatait à propos des Balkans, la plupart de ceux qui vous applaudissaient, me dit en sortant un ami, ne feraient pas l'insurrection, mais comme les Pyrénées ne sont pas loin, ficheraient le champ en Espagne. Je crois bien que c'est le seul point où deckemistes et antideckeristes soient d'accord en ce pays!

(La Guerre Sociale du 25[12]12.)

Les cheminots à Bône

Plus de 400 cheminots du réseau Bône-Guelma ont répondu, ce matin à l'énergique appel de leur comité-directeur.

Les principaux centres du réseau Bône-Guelma avaient envoyé des délégués qui déposèrent sur le bureau 350 adhésions de l'extérieur.

Par acclamations, le bureau est ainsi constitué:

Président: Lametta, facteur-chef à Guelma; assesseurs: Combas, des ateliers de Souk-Ahras, Laurent, du service de la voie, à Dar-Fhoussa.

Après une longue discussion, un ordre du jour a été voté, dont voici le résumé:

« Les Cheminots du Bône-Guelma, sections de Bône, Souk-Ahras et Guelma, réunis en assemblée générale à la Bourse du Travail de Bône, le 29 décembre 1912, au nombre de 400, et avec 350 adhésions de l'extérieur, décident de continuer plus que jamais et avec la plus grande énergie, la campagne entreprise contre la Compagnie, jusqu'à ce qu'il obtiennent que tous les agents soient traités sur le même pied d'égalité et avec des conditions identiques à celles pratiquées sur le réseau de l'Est-Etat Algérien.

« Ils affirment et décident avec la plus grande énergie de mettre la Compagnie en demeure, par tous les moyens de faire droit à leurs légitimes revendications ou de céder immédiatement la

place à l'exploitation directe par l'Etat, en ne faisant plus opposition au rachat.

« Ils fixent comme délai extrême, la date du 15 janvier prochain qui coïncidera avec l'ouverture des délégations financières.

« S'ils n'obtiennent pas satisfaction, la grève générale du réseau algérien du Bône-Guelma sera envisagée et, à cet effet, des comités de grève commenceront à fonctionner à partir de cette date ».

La réunion prend fin aux cris de « Vive la solidarité! Vive le rachat! »

Un imposant cortège se forme ensuite et, bannière en tête, se rend à la sous-préfecture où une délégation est reçue par le sous-préfet qui promet d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette sur cette situation regrettable.

Il recommande aux cheminots de continuer à conserver le calme dans l'intérêt de leur cause.

(Dépêche Tunisienne du 30[12]12.)

L'OUENZA ET LE BONE-GUELMA

Une session extraordinaire des Délégations Financières

Par arrêté du 27 décembre, le Gouverneur Général de l'Algérie convoque les Délégations Financières en session extraordinaire, le lundi 6 janvier 1913, à trois heures de l'après-midi.

Ordre du jour: Is Bône-Guelma et l'Ouzenza.

Crock-Notes

Bulletin météorologique

Température du 25 au 31

JOURS	Décembre	THERMOMÈTRE		PLUIE	Baromètre
		MINIMA	MAXIMA		
Mardi...	24	10	18	»	777
Mercredi...	25	11	20	»	775
Jeudi...	26	6	21	»	778
Vendredi...	27	4	18	»	774
Samedi...	28	5	20	»	773
Dimanche...	29	5	20	»	774
Lundi...	30	6	21	»	775

Dans la Presse

Nous venons de recevoir le n° 13 de la *Gazette médicale et sociale* de M. le docteur Scialom. Ce vulgarisateur de mérite, doublé d'un ardent mutualiste, continue dans ce bulletin mensuel son œuvre louable médico-sociale.

Le n° 5 du *Judaïsme Tunisien* vient de nous parvenir. Il l'emporte sur les précédents par le nombre des gravures et la variété de ses articles. A signaler particulièrement une longue étude de Jacques Bahar, notre collaborateur, intitulée *Sionisme Politique ou Poétique?* qui soulèvera bien des controverses.

La prospérité de l'Egypte

Le khédivé a inauguré, le 23 décembre, en grande pompe, les nouveaux ouvrages de surélévation du réservoir d'Assonau. Ces ouvrages assureront à l'Agriculture un supplément d'eau dépassant un milliard de mètres cubes et permettant d'irriguer 450.000 nouveaux hectares de terrain. L'ensemble des travaux a coûté près de 300 millions.

Lord Kitchener, qui assistait à la cérémonie, a lu une lettre du roi Georges d'Angleterre au khédivé, le félicitant de l'importance de ces travaux pour la prospérité de l'Egypte.

Au B.G.

La Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis, une proposition ayant pour objet de transformer en gare ouverte aux services complets de la grande et petite vitesse (voitures, chevaux et bestiaux exceptés), la halte de Sidi-Ayed située au kilomètre 112 + 639,85 de la ligne de Tunis à Kalaâ-Djerda.

Dans les tribunaux régionaux

Par décrets en date du 21 décembre 1912 (12 moharrem 1331), Si Hammouda Boutiti, président du Tribunal du Kef est nommé en la même qualité au Tribunal régional de Gafsa.

Si El Habib Djellouli, faisant fonctions de président du Tribunal régional de Gafsa, est nommé président du Tribunal régional du Kef.

Nous adressons à notre ami Djellouli nos sincères félicitations pour l'avancement mérité dont il vient d'être l'objet.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre Municipal de Tunis

Directeur artistique : **M. Streliski**
Bureaux : 8 h. 15 Rideau : 8 h. 45
Mardi 31 décembre 1912

avec le concours de : Mlle Suzanne Cashron, de Popéra Comique, M. David Devriès, de Popéra Comique, M. Raynal, du grand Théâtre de Lyon.

MADAME BUTTERFLY

Drame lyrique en 3 actes, de MM. L. Illica et G. Giacosa (traduction française de M. Paul Ferrier) — Musique de G. Puccini.

Matériel de la maison G. Riccardi, de Milan.

Mlle Gesbron (Butterfly) : M. David Devriès, Pinkerton ; M. Reynal, Sharpless ; Mlle Gerday, Son-Jon-Ki ; M. Larbaudière, Goro ; M. Cosson, l'Oncle Bonze ; M. de Bayle, Yamadori ; Mlle Daurelly, Kate Pinkerton ; M. Derigal, La Mère ; M. Cormerais, Commissaire impérial ; Mlle Blanchet, La Cousine ; M. Perrier, l'Oncle.

Orchestre sous la direction de M. Cherubini.
Mise en scène de M. Maurice Streliski.

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

M. Ch. Afrigan, directeur artistique

M. H. Magnani, chef d'orchestre
Breteneau, régisseur

Adieux de :
HARTBERT-ORELLYS, équilibristes élastiques.

Immense succès de :
DUM'S, chanteur fantaisiste de l'Eldorado de Paris — **Les EWALOV**, gymnastes aériens
JANE DE PARME, diseuse étoile des principaux concerts de Paris.

Mlles Paule Norey, Susy Lotty, Thérèse Demily, Suzanne d'Avril.

PALMA-CINEMA. — Changement complet du cinématographe.

PRIX DES PLACES. — Entrée ou droit de piste 0,25. — Location de patins, la paire 0,50. — Entrée gratuite pour les dames.

Tous les jours à 4 heures du soir, grande séance de patinage.

Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

Matinée et soirée.

THÉÂTRE ROSSINI

GRAND CINÉMA AMÉRICAIN

De passage à Tunis pour quelques jours seulement.

Dimanche 29 décembre, matinée et soirée. Nouveau et merveilleux programme.

CINÉMA NUNEZ

En salle éclairée, 3, rue Saint-Charles

Mesdames

HÉMAGÈNE TAILLEUR

Queri :
Epoques Dououreuses, Irrégularités, Retards, Suppressions,
Soul produit scientifique Adopté par les Hôpitaux de France et de l'Étranger
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe. Anc. Professeur à l'École de Médecine, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris. Officier d'Académie.
Le FLACON dans toutes les Pharmacies de France 2.25
P. e. mandat 2.25. Brochure explicat. gratuite. demande adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

Dépôt principal à Tunis : Pharmacie FATTAGIOLI, av. de France, 7

La PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

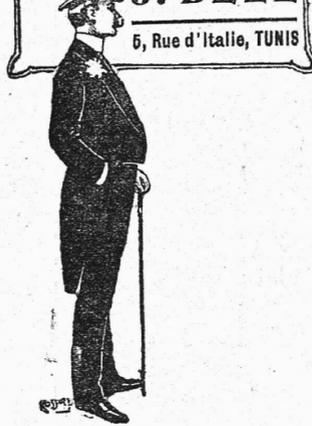
Félix FISCHER

Tunis — 43, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



Pavillon BEAU-SÉJOUR

Carthage-Station

Restaurant de 1^{er} ordre. — E. GIRAUD

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, du 1^{er}, 2^e et 3^e classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcs sur les réseaux suivants : 1^{er} Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, E.-t-Algérien Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; 2^e sur les lignes maritimes desservies par la compagnie Générale Transatlantique ; par la Compagnie de Navigation Mixte (Compagnie Touache), ou par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ; 3^e sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés dour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la compagnie des Messageries maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables

pendant 90 jours, à compter du départ, ce jour non compris mais n valables 120 jours, lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries maritimes. — Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Ar. ets facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demands de carnets. — Les demans des de carnets peuvent être adressés aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elle doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

Choses et Gens de Tunisie

DICTIONNAIRE ILLUSTRÉ

DE LA

TUNISE

par Paul LAMBERT

Un fort volume relié toile de 500 pages orné de 420 clichés en photogravure et d'une carte de la Tunisie

En vente : chez MM. C. SALIBA & FILS libraires-éditeurs

17, avenue de France, 17

TUNIS

Prix : 10 francs

Etablissements OROSDI-BACK

TUNIS — 43 et 45, rue Es-Sadikia, 2, rue d'Allemagne et 22, rue d'Italie — TUNIS

Société Anonyme au Capital de DIX MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL A PARIS : 14, RUE DE LONDRES

Aujourd'hui et jours suivants

EXPOSITION DE JOUETS ET ARTICLES POUR ÉTRENNES

OCCASIONS A TOUS LES COMPTOIRS

Tout achat de DIX FRANCS et au-dessus donne droit à UN BILLET DE LA TOMBOLA dont le tirage aura lieu le 1^{er} janvier 1913

Fêtes de la Noël et du Jour de l'An

TÉLÉPHONE 449

WAGNER & C^{IE}

SUCURSALE A SOUSSE

24, rue d'Italie

TUNIS

Avenue de Paris, 8

Télégrammes : MAISON WAGNER — TUNIS

SERVICE A DOMICILE — EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CHOCOLATS — CONFISERIE FINE

Bonbons-chocolat à la Crème, au Nougat, à la Pistache, à la Praline — farcies — Nougat extra — Marrons glacés superfins — Pralines — Fondants simples — Dragées — Fondants fourrés et Fruits glacés — Sur commande s Glaces tous parfums — Pâtés fins — Aspics au foie gras — Vol-au-vent garnis — Crème Chantilly de France.

ARTICLES POUR ÉTRENNES :

Bonbonnières — Cartonnages — Vannerie — Sujets porcelaine, etc.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et 2, rue Al-Djazira TUNIS

Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'École supérieure d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. — Service spécial d'expédition immédiate Conditions avantageuses pour Sociétés Exploitations minières, agricoles et industrielles.

Téléphone n° 553

Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
5, rue de la Casba, 5
près la Place de la Bourse au 1^{er} étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des Ravioli et Cassate
Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples
Vin de Piémont — Vin du Chianti

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

MAGASINS GÉNÉRAUX

ET
ENTREPOT RÉEL
de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple-Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

Lire

L'Humanité

Directeur : Jean JAURES

"Le SOCIALISME"

Journal-Revue hebdomadaire

Directeur : Jules GUESDE
Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire

9, Avenue de Carthage — Tunis

Repas à la carte et à prix fixe.

Pension : 55 francs

J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos PLEYEL

et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE"

300 francs avec facilité de paiement

MAISONS RECOMMANDÉES

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450,

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelleterie, Fourrures. Prix modérés. Droguerie de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie. — Maison Montelatocchi, CHAMBON, successeur. Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris. — Bières Pousset. Champigneules et Spatenbrau. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. P à la carte et à prix fixe, Aven. Jule

Imprimerie spéciale de la Petite Tunisie S

Le gérant, D. V. SCIAV

STÉPHANE REVOLON

Successeur de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome

VASTES ENTREPOTS

Rues de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de

OUTILS AGRICOL

FONTE, FER ET A

HYGIENE CUSENIER

PREMIERE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, agent

TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire

BOUENFANT, administrateur

Boxes — Chenil — Pension pour

Chevaux et Chiens

ROUTE DE L'ARIANA

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif).

Imprimerie Typo-Lithographique

F. WEBER

TUNIS

Exposition Universelle de Bruxelles 1910

Classe 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or, la plus haute récompense.

Classe 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus haute récompense.

Classe 12. — Publications périodiques et de luxe : Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.

M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente : 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux

Spécialité de signaux pour la Marine

et les Chemins de fer

Mèches de Sécurité pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs

Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger

AGENCES A SOUSSE ET A SFAX

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions

— Avances sur Titres — Encaissements et compte

de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et

Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage

ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes,

sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçons

14, rue d'Italie — TUNIS

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868

AGENTS MARITIMES

Virements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements

Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAX

le Commerce Télég. : Maritime-Tunis

Téléphone 74

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit

CHANGE DE MONNAIES

Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes fixes

contre l'INCENDIE et sur la VIE

Siège social : 16, rue Le Peletier — PARIS

Capital et fonds de garantie : 90 000 000 de francs

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées. Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie.

Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, inspecteur de la Compagnie à Tunis, passage de Paris (par l'avenue de Paris).

Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe. — SOUSSE : M. A. Daninos. — SFAX : M. Aurélio Darmon. — BEJA : M. S. Enriquez. — LE KEF : M. César Enriquez. — MAHDIA : M. J. V. d'Elie Setbon. — GABES : M. Is. Saada. — SOUK-EL-ARBA : M. Léon Hanoun. — TABARKA : M. Soria

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.

Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.

Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 39 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi à 5 h. 80 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.

Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.

Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

N. B. — Un service direct et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches à 10 h. s.

— à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.

— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.

— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.

— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.

— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.

— de TUNIS pour PALERME, tous les lundis à 4 h. s.

— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.

— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis à 10 h. m.

— de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdi, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.

— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PEDELUPE Frères.

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales

Graisses consistantes

Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)

Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médailles d'or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



— tous renseignements, s'adresser chez

M. P. LECLERCQ & C^{ie}

Avenue de Carthage — TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes.

— Embarquements et débarquements.

— Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

— Emballage de mobiliers. — Maison de confiance.

— Entrepôts avenue de Londres prolongée : 30, rue de Montpellier, et rue du Caire. Téléphone 190.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

CREDIT FONCIER D'ALGERIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 50 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : 3, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et à Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques.

Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

LUMIERE LUX

Eclairage privé et public

par l'incandescence au pétrole

le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 h. 0 fr. 015 l'heure

— 800 h. 0 fr. 04

— Lampes pour Hôtels, Châteaux

Sanatoria, Garages, Ecuries, Remises

Salles de bal, Fêtes publiques

Caves, Terrasses, Parcs, Fermes

Cours, Chais, etc.

Darius BONAN

concessionnaire exclusif

pour la Tunisie, Tripoli et Malte

84, rue de Portugal

Adr. télégraphique : VUXARIS, Tunis

Téléphone 7

Boulangerie-Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449 WAGNER & C^{ie} Téléphone 449

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS

Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages

PAIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE

Crème Chantilly de France

Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

TUNIS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

150 CHAMBRES ET SALONS

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE